

SEMINAIRE REGIONAL DE HAUT NIVEAU SUR LA SURVEILLANCE MULTILATERALE EN ZONE CEAMC

(Yaoundé, du 21 au 23 juillet 2015)

Restitutions des travaux

(par M. Paul TASONG)

Le bon fonctionnement de la surveillance multilatérale repose essentiellement sur l'efficacité du dispositif institutionnel ainsi que la pertinence des critères et indicateurs de convergence retenus au niveau communautaire. C'est ainsi qu'au cours des travaux, une attention particulière a été accordée au respect des principes directeurs devant présider à la définition de critères adéquats, à savoir la pertinence, le réalisme et l'efficacité des critères. De plus, les caractéristiques spécifiques des économies de la Sous-région ont été dûment prises en compte ainsi que la nécessité d'une cohérence d'ensemble du dispositif.

Par ailleurs, la nécessité d'une approche volontariste a été soulignée pour garantir de réelles avancées dans le cadre de la réforme.

Sur cette base, les travaux du séminaire de haut niveau sur la surveillance multilatérale en zone CEMAC ont conduit aux conclusions suivantes.

Un consensus s'est dégagé pour quatre critères consignés dans le tableau ci-dessous avec leurs seuils respectifs.

- Le Solde Budgétaire de Référence (% du PIB), avec un seuil de - 1,5 % et intégrant une règle d'épargne financière ;

- Le Taux d'endettement public inférieur (% du PIB) supérieur ou égal à 70 %
- Le Taux d'inflation en moyenne annuelle
- L'Absence d'arriérés de paiement, deux variantes à savoir la non accumulation d'arriérés sur la gestion courante et l'apurement des arriérés existants.

Ces quatre critères sont renforcés par des indicateurs regroupés dans 5 blocs déclinés comme l'indique le tableau ci-dessous.

- Bloc « Croissance » :
 - ✓ Taux de croissance du PIB réel ;
 - ✓ Taux d'investissement (% PIB).
- Bloc « Monnaie et prix » :
 - ✓ Taux de couverture extérieure de la monnaie (avoirs extérieurs/engagements à vue de la BEAC) ≥ 20 % ;
 - ✓ Taux d'inflation en moyenne triennale ≤ 3 %.
- Bloc « Finances publiques » :
 - ✓ Solde budgétaire primaire hors don et hors recettes pétrolières (% PIB hors pétrole) ;
 - ✓ Taux de pression fiscale hors recettes pétrolières (recettes hors pétrole/PIB non pétrolier), à moduler en fonction du niveau de développement du pays (PIB/tête) ;
 - ✓ Service de la dette/recettes totales ;
 - ✓ Masse salariale/recettes fiscales ≤ 35 % ;
 - ✓ Dépenses de fonctionnement/recettes fiscales ;
 - ✓ Part des investissements productifs dans les dépenses totales ;

- ✓ Part des investissements en capital humain dans les dépenses totales.

- Bloc « Equilibre extérieur » :
 - ✓ Solde du compte courant de la BdP (% PIB) ;
 - ✓ Service de la dette extérieure (% des exportations) \leq 15 % ;
 - ✓ Taux d'accroissement de l'endettement, avec un horizon de calcul de 25 ans.

- Bloc « Système financier » :

Pour ce bloc il a été recommandé d'attendre les conclusions des travaux en cours à la BEAC sur les indicateurs de la stabilité financière pour arrêter des indicateurs macro prudentiels pertinents pour la Zone. Les participants approuvent la proposition d'intégrer la COBAC dans l'exercice de la surveillance multilatérale en tant que membre de la Cellule Communautaire.

En ce qui concerne les différents seuils des indicateurs, les participants ont recommandé que des simulations soient préalablement effectuées pour tenir compte de la situation macroéconomique spécifique à chaque économie.

En ce qui concerne les différents seuils des indicateurs, les participants ont recommandé que des simulations soient préalablement effectuées pour tenir compte de la situation macroéconomique spécifique à chaque économie.

Sur la réforme du cadre institutionnel de surveillance multilatérale les travaux ont conclu au maintien de l'architecture actuelle de la Surveillance Multilatérale, mais en recommandant néanmoins un rôle plus actif des représentants résidents qui doivent être membres de la CN et la réactivation du Comité Sous-régional de la Statistique.

Un accent particulier est mis sur la nécessité de respecter le calendrier de la surveillance multilatérale aussi bien par les CN que par la Commission de la CEMAC.

Au titre du mécanisme d'incitations, il se dégage des travaux ce qui suit :

- i)* la perte de parole ;
- ii)* la non-participation aux réunions statutaires de la CEMAC ;
- iii)* l'exclusion temporaire ;
- iv)* les sanctions financières ;
- v)* la notation des performances des pays sur un barème de 1 à 5 ;
- vi)* la lettre de félicitation aux meilleurs élèves avec copie à ses principaux partenaires au développement.

En termes de communication, les participants ont retenu le principe d'affichage systématique des performances de chaque pays sur le site internet de la Commission de la CEMAC.

C'est sur ces différentes conclusions qu'ont pris fin les travaux du séminaire de haut niveau sur la réforme de la surveillance multilatérale.

Fait à Yaoundé, le 23 juillet 2015

LE PRESIDENT DE SEANCE